

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

2^{ème} convocation

**** SEANCE du 16 NOVEMBRE 2017****

Date de la convocation : 10/11/2017 (2^{ème} convocation) pour faute de quorum lors de la réunion de conseil municipal du 10 novembre 2017

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-sept heures trente minutes, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECAGNY Philippe, PEGARD François, Mmes BALZARELLI Sandrine, CAYEUX Violette, SAINTYVES Amandine

Mr DECEUVELAERE est arrivé à 18h05

Mr BAUCRY Nicolas donne procuration à Mme SAINTYVES Amandine

Mme HENOCQUE Yveline donne procuration à Mr DECAGNY Philippe (arrivée de Mme Henocque à 18h45)

Mme DEHORNOY Lynn est arrivée à 17h40

Mme DUPONT Angélica donne procuration à Mme Hénocque Yveline (procuration non prise en compte car Mme Hénocque est arrivée à 18h45 et les délibérations ont été votées avant son arrivée)

Mr PADE Guillaume donne procuration à Mme CAYEUX Violette

Secrétaire de séance : Mme SAINTYVES Amandine

ORDRE DU JOUR

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr Decagny demande de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour. Mr le Maire répond par la négative, car ceci est illégal. Mr Decagny s'interroge, évoquant qu'auparavant cela se pratiquait. Mr le Maire répond qu'il ne connaissait pas précisément la réglementation et donc désormais il appliquera scrupuleusement le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

1. Approbation de la réunion de conseil du 22 septembre 2017

Le compte rendu de la réunion de conseil du 22 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation de la secrétaire de séance

Mme SAINTYVES Amandine se propose. Le conseil municipal accepte.

3. Délibération modificative

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il faut prendre la délibération suivante :

+ 316.41 € au compte 28051 040 (Recette Investissement)

+ 316.41 au compte 21318 (Dépense Investissement)

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents.

4. Choix de l'architecte pour la réhabilitation de la salle polyvalente

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offre a été lancé en vue de désigner un architecte pour la réhabilitation de la salle polyvalente. La clôture des offres était fixée au 27/10/2017. L'ouverture des trois plis s'est déroulée le 07 novembre. Après étude, le choix de la commission se porte sur l'architecte Caroline Thibault de Forges les Eaux. La répartition des honoraires se décompose comme suit :

Missions de base tranche ferme (esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif) : 15 780 € H.T.

Tranche conditionnelle (permis de construire, études du projet assistance pour la passation des contrats de travaux, visa des études d'exécution, direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception): 5.5 % par rapport au montant des travaux

Missions complémentaires (étude thermique, étude acoustique) :1.35 % par rapport au montant des travaux.

Mr Decagny demande s'il a été établi un cahier des charges pour la réhabilitation de la salle polyvalente. Mr le maire s'étonne de cette question car Mr Decagny a participé également à l'ouverture de l'appel d'offre. Mr le Maire répond que les architectes qui ont répondu à l'appel d'offres se sont déplacés et ont déterminé leurs honoraires en fonction des travaux à envisager. Le cahier des charges pour les travaux sera élaboré avec l'architecte en concertation avec le conseil municipal avant le lancement d'appel d'offres pour les travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité de retenir l'architecte Caroline Thibault, architecte de Forges Les Eaux et autorise Mr le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. Transfert compétence PLU à la CCVS

Monsieur le Maire informe que nous sommes en révision de notre POS pour le transformer en PLU depuis le 15 septembre 2015.

Considérant que la compétence PLU est transférée à la Communauté de Communes des Villes Sœurs depuis le 27 mars 2017,

Considérant que la délibération n°20170413-7b « reprise des procédures du PLU en cours » a transmis à la CCVS le lancement ou la reprise des procédures d'urbanisme réglementaire sur saisine des communes.

Mr Decagny se pose la question sur les factures du PLU en cours. Mr le Maire répond que les factures avant le 27 mars 2017 sont à la charge de la commune et les factures depuis cette date sont mandatées par la CCVS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite le lancement de la procédure de l'élaboration de PLU par la CCVS
- Autorise Mr le Maire à signer tout acte, convention ou avenant, et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

6. Délibération modification des statuts de la CCVS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la modification des statuts de la CCVS. Cette modification concernant la prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et modifiant la détermination de l'intérêt communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de surseoir leur prise de décision car il souhaite obtenir des compléments d'informations sur la compétence GEMAPI. Dans cette compétence qui est obligatoire pour les communautés de communes il est écrit que la GEMAPI entretiendra les plans d'eau. Le conseil demande si les étangs communaux seront également entretenus par la communauté de communes dans le cadre de cette compétence. Mr le maire informe le conseil que dès demain une précision sera demandée à la CCVS. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

7. Délibération loyer 2017 du camping

Mr le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer le loyer annuel du camping pour l'année 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré fixe à 140 000 € le montant du loyer pour cette année. Cette somme est inscrite au BP 2017 en recette de fonctionnement et en dépense de fonctionnement au BP annexe du camping.

8. Délibération tarifs loyer Parc Résidentiel de Loisirs au 01/01/2018

Mr le Maire propose au conseil municipal les tarifs suivants pour les loyers du PRL à compter du 01/01/2018. Après délibération le conseil municipal prévoit une augmentation de 4.69 % pour les résidents et de 2.12 % pour les non-résidents.

Le tarif proposé pour les résidents à l'année : 452 € par trimestre

Le tarif proposé pour les résidents de loisirs : 432 € par trimestre

Le conseil municipal accepte à la majorité.

Mr le Maire informe également avoir demandé une étude à ORANGE pour la mise en place d'une borne WIFI sur le parc. Le coût de l'étude se chiffre à 892.80 € TTC.

9. Délibération tarif garderie au 01/01/2018

Mr le Maire expose à l'assemblée que le gouvernement demande aux collectivités de diminuer leurs dépenses de fonctionnement dès 2018. Si les collectivités ne jouent pas le jeu, les dotations de l'Etat seront diminuées. De plus nous allons perdre les recettes de la taxe d'habitation. Il nous faut donc être vigilant. Nous constatons que nous sommes la seule commune à encore faire bénéficier de la gratuité de la garderie. A l'origine nous avons souhaité laisser la gratuité de la garderie afin d'amener plus d'enfants dans notre école mais nous ne pouvons que constater que cela ne fonctionne pas ou plus. De plus certains parents abusent de ce service ! Environ plus de 20 enfants (le matin mais surtout le soir fréquentent la garderie) sauf que la plupart ce sont des parents qui ne travaillent pas. Mr le Maire propose de rattacher la régie garderie à la régie cantine (même fonctionnement que pour la cantine) avec l'achat des tickets à la mairie. Mr le Maire propose le prix du ticket à 1 € pour la journée.

Il n'y aurait pas de création d'une nouvelle régie.

Après débats, le conseil municipal ne souhaite pas faire payer la garderie mais décide de réunir la commission Enfance Jeunesse pour établir un nouveau règlement intérieur de la garderie à la prochaine rentrée scolaire. Ce règlement déterminera les modalités d'inscription pour les enfants à la garderie comme par exemple privilégier les enfants dont les parents travaillent.

10. Informations

- La collecte au profit des Papillons Blancs a rapporté la somme de 448 €. Mr le Maire remercie les bénévoles ainsi que les généreux donateurs.
- La date pour les vœux du maire sera le 20 janvier 2018 à 18h00 à la salle des fêtes.
- La distribution des colis des aînés se fera les semaines 49 et 50. Mme Cayeux Violette se propose pour la distribution ainsi que Mr Pégard François. Il sera demandé aux anciens membres extérieurs du CCAS s'ils veulent participer à la distribution. Mr le Maire précise que s'il n'y a plus de volontaire, les colis seront distribués par les employés communaux.
- 6 compromis de vente sont signés concernant les parcelles du lotissement les Camprets, 5 permis sont en instruction à la CCVS

- Un appel d'offres a été lancé le 05/10/2017 concernant la Maîtrise d'œuvre (Architecte) pour le transfert du secrétariat de mairie dans le logement communal, aménagement, mise aux normes et accessibilité PMR dans les locaux et à l'extérieur ainsi que donner le moyen d'accès à l'étage du logement pour accéder à la salle du conseil municipal. La date limite pour la réception des offres est le 10 novembre 2017. La date pour l'ouverture des plis est le 28 novembre 2017 à 14h00 en mairie.
- Mr le Maire informe les trois adjoints que des nouveaux arrêtés de délégation leurs seront transmis.

La séance est levée à 19h40